[Texte]

Mr. Harvey: I was thinking of people outside the House.

The Clerk: Yes, I think they can make a mailing list.

The Chairman: Satisfied?

Mr. Harvey: Yes. Thank you.

Motion agreed to

Mr. MacLellan: A point of order. Perhaps the clerk could tell us what the quorum would be under normal circumstances, when a committee is of eight.

The Clerk: Five—majority, plus one. I think it is on the first page; five to adopt motions.

• 1725

Le président: Maintenant la Bibliothèque du Parlement.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): This is a break from what we had in the last Parliament when we had Dean Clay, did we not? Now, Mr. Chairman, perhaps you can tell me why we are changing.

The Chairman: I could not tell you.

Mr. MacLellan: Who has recommended the change? I do not understand it, because the work we got from that person and his associate was excellent. I read a briefing document that he sent. Would the committee pay Mr. Clay for that?

The Clerk: No, that is information that he made available to us.

Mr. MacLellan: That he made available. Was he compensated for that at all?

The Clerk: No.

Mr. MacLellan: I am not criticizing the Library of Parliament. In many cases I see need for change in politics, but in this case I do not, and I wonder why the Library of Parliament has been recommended. It could very well be that Mr. Clay has mentioned to somebody that he does not want to do it and is not interested. If that is the case, then what I am saying is of no use. But if he is interested or has expressed a wish, why are we now retaining the services of the Library of Parliament?

The Chairman: You are fully aware that I am new, and I am newly elected, too.

You necessarily know by the same token that I did not talk with anybody but the clerk. We were aware that we would need support, so it was implied that we could use the Library of Parliament. It was put on this agenda, and if we were to decide at any other meeting that we could retain professional services from other persons, it would be for us to make the request and agree on that.

[Traduction]

M. Harvey: Je songeais à des gens de l'extérieur de la Chambre.

Le greffier: Oui, je crois que l'on peut dresser une liste d'envoi postal.

Le président: Êtes-vous satisfait?

M. Harvey: Oui. Merci.

La motion est adoptée

M. MacLellan: J'invoque le Règlement. Peut-être le greffier pourrait-il nous dire à combien se chiffre ordinairement le quorum pour un comité de huit personnes?

Le greffier: Cinq, c'est-à-dire la majorité plus un. Je crois que cela figure à la première page; cinq personnes pour adopter des motions.

The Chairman: And now, for the Library of Parliament.

M. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Nous nous écartons ici de la pratique suivie pendant la dernière législature, où nous pouvions compter sur les services de M. Dean Clay, n'est-ce pas? Vous pourriez peut-être me dire, monsieur le président, la raison de ce changement.

Le président: Je ne le peux pas.

M. MacLellan: Qui a proposé ce changement? Je ne comprends pas, car le travail que nous avons obtenu de cette personne et de son associé était excellent. J'ai lu un document d'information qu'il a envoyé. M. Clay serait-il rénuméré par le Comité pour ce document?

Le greffier: Non, il s'agit d'un document qu'il nous a donné de lui-même.

M. MacLellan: Il nous l'a donné de lui-même. A-t-il reçu une compensation quelconque?

Le greffier: Non.

M. MacLellan: Je ne veux pas critiquer la Bibliothèque du Parlement. Dans bien des cas, je conçois que le changement soit nécessaire en politique, mais dans le cas présent, je n'en vois pas la nécessité, et je me demande pourquoi l'on a recommandé de retenir les services de la Bibliothèque du Parlement. Il se peut bien que M. Clay ait dit à quelqu'un qu'il ne voulait plus travailler pour le Comité. Si tel est le cas, alors je parle pour rien. Mais s'il veut travailler pour le Comité ou s'il a manifesté son intérêt, pourquoi alors retenir les services de la Bibliothèque du Parlement?

Le président: Vous savez très bien que je suis nouveau ici et que je suis nouvellement élu aussi.

Vous savez donc que je ne me suis entretenu avec personne d'autre que le greffier. Nous savions que nous avions besoin de soutien, et on nous a dit que les services de la Bibliothèque du Parlement étaient à notre disposition. C'est ainsi que nous avons mis ce point à l'ordre du jour. Cependant, si, à une autre réunion, nous décidons que nous voulons retenir les services d'autres